



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

SOMMAIRE

P.05	Mot du Président
P.06	Le territoire de la CCPG
P.07	Assemblées des élus
P.08	Le personnel intercommunal
P.10	Finances & budgets
P.13	Communication
P.17	I. LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
P.18	Aménagement de l'espace et Habitat Systèmes d'informations géographiques Transport à la demande Bus de la mer
P.21	Développement économique et touristique Zones d'activités et zones industrielles Ateliers Relais Cleantech vallée & Cleantech booster Territoires d'industrie Ecologie industrielle territoriale - EIT Relais Fluvial "Les Estères" Sentiers de randonnées Boucles cyclo Office de tourisme Taxe de séjour
P.29	II. ENVIRONNEMENT
P.30	Gestion des déchets Collecte, traitement, élimination, valorisation des déchets Nettoyage mécanique des espaces publics
P.34	Développement durable Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Transition énergétique Qualité de l'air intérieur GEMAPI
P.37	III. SERVICE A LA POPULATION
P.38	Eau et assainissement
P.40	Relais intercommunal de services au public
P.42	Politique Culturelle et sportive
P.46	Petite enfance
P.49	Sécurité et Prévention de la délinquance
P.53	IV. MUTUALISATION



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le rapport d'activité est l'occasion de rendre compte pour l'année qui vient de s'écouler de la mise en œuvre du budget voté en début d'année, de nos actions et de l'état d'avancement de nos projets. Mais au-delà des chiffres et des concepts, il met surtout en lumière l'engagement quotidien des agents, des agents pleinement au service de nos habitants. Et même si l'année 2020 restera pour tous marquée du sceau de la crise sanitaire liée à la COVID 19 les agents et les élus communautaires ont continué à travailler afin de remplir le mieux possible leur mission.

Située au croisement entre Provence et Occitanie, la communauté de communes du Pont du Gard est un territoire, qui tout en préservant un cadre de vie privilégié se doit de mettre en œuvre une politique permettant à la fois un développement économique dynamique et d'accroître les services à la population. Dès mars, la communauté de communes du Pont du Gard a mis en place des dispositifs d'urgence complémentaires aux dispositifs nationaux et régionaux. Nous accompagnons et aidons les établissements en difficulté en fonction de leur situation. Ce soutien à nos entreprises, commerçants et artisans est absolument essentiel si nous voulons préserver notre tissu économique et les savoir-faire locaux. Un véritable projet de territoire est en train d'être mis en place malgré les contraintes actuelles et cela prend du temps pour être réalisé et pour convaincre.

Charge à nous, élus communautaires de partager notre vision globale de l'aménagement de notre territoire sur le temps long tout en agissant parallèlement sur le quotidien de nos administrés. De nouveaux défis majeurs devront se concrétiser cette année. Avec chacun d'entre vous, je me consacrerai, avec détermination, à leur mise en œuvre dans l'intérêt général de notre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Pierre PRAT,
Président

A handwritten signature in blue ink, reading "Pierre PRAT". The signature is written in a cursive style and is positioned below the printed name and title.

LE TERRITOIRE

Créée le 15 novembre 2002, la Communauté de Communes du Pont du Gard se compose de 17 communes, regroupant **26 449 habitants** pour une **superficie de 243 km²**.

Elle est située à l'est du département du Gard, à une quinzaine de kilomètres de la ville de Nîmes au Sud-Ouest et de la ville d'Avignon à l'Est.

Le territoire se caractérise par une géomorphologie variée entre plaines agricoles, collines et zones boisées protégées. Le réseau hydrographique est marqué par le **Gardon** qui traverse le territoire, en passant par le **Pont du Gard** au centre et venant se jeter au sud dans le fleuve du **Rhône**.

La Communauté de Communes du Pont du Gard jouit d'un **cadre de vie de qualité** qui la rend attractive en termes d'habitat, de par sa situation géographique mais aussi d'un point de vue touristique grâce à la richesse de son patrimoine. L'**industrie, l'artisanat et l'agriculture** également jouent un rôle important dans l'économie locale.



Source Insee : Les populations légales millésimées 2017 entrent en vigueur le 1 janvier 2020. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

TRAVAUX DES ASSEMBLÉES EN 2020

La Communauté de Communes du Pont du Gard est dirigée par un organe délibérant, le Conseil Communautaire, dont les membres sont élus au suffrage universel direct. Il se compose de **33 conseillers communautaires et de 10 suppléants issus des conseils municipaux**.

Les conseillers communautaires ont élu leur **Président qui est l'organe exécutif** de la Communauté de Communes du Pont du Gard. Les 10 Vice-Présidents composent, avec le Président, le Bureau.

L'assemblée délibérante a été renouvelée consécutivement aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.

Les élus regroupés en commissions ou en groupes de travail mènent des réflexions sur les projets relevant de leur domaine d'action, de leur propre initiative ou à la demande du Bureau ou du Conseil communautaire. Les dossiers sont ensuite examinés par le Bureau avant d'être soumis au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes du Pont du Gard reçoit des compétences d'attribution transférées par ses communes membres.

Un certain nombre d'entre elles sont obligatoires, d'autres sont facultatives.



LE PERSONNEL INTERCOMMUNAL

MASSE SALARIALE 2020

Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de Communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au 31 décembre 2020, les effectifs de l'intercommunalité sont de 143 agents dont 109 agents titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, 34 agents non titulaires (Contrat à Durée Indéterminée de Droit Public, Emplois aidés, Contrat à Durée Déterminée, Apprentis).



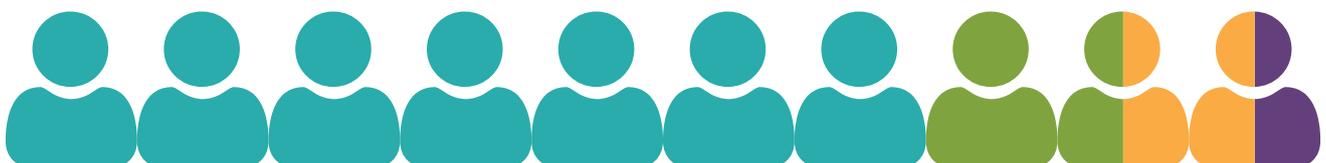
VENTILATION DES EFFECTIFS (HORS AGENTS EN DISPONIBILITÉ ET CONTRATS DE DROIT PRIVÉ)

19
agents au Pôle Direction /
Services Administratifs

21
agents au Pôle
Service Technique

7
agents au Pôle
Police Intercommunale

94
agents au Pôle
Petite Enfance

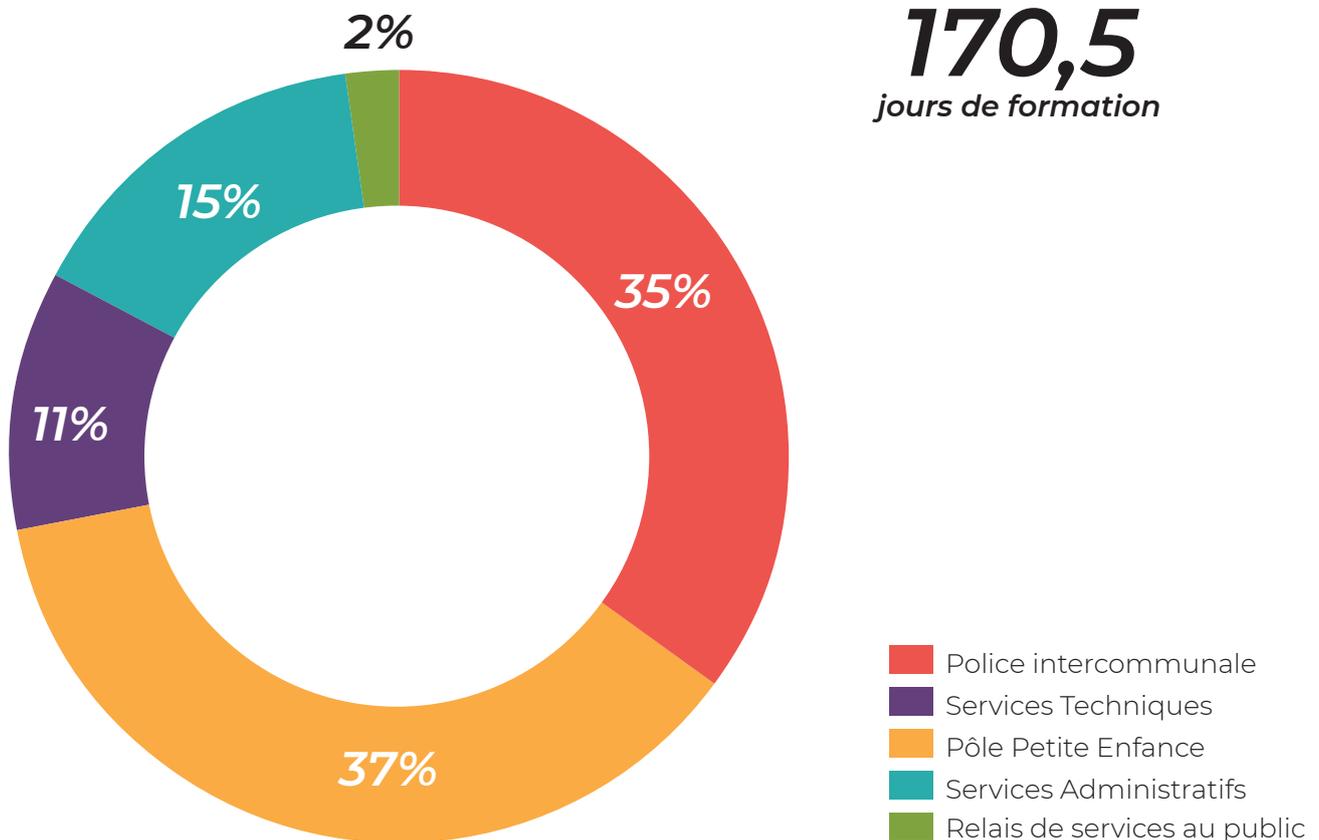


■ Pôle Petite Enfance : 66,5 %
 ■ Pôle Service Technique : 15 %
■ Pôle Direction / Services Administratifs : 13,5 %
 ■ Pôle Police Intercommunale : 5 %

FORMATIONS 2020

Total des jours de formations suivies en 2020

Type de formation	TOTAL FORMATIONS 2020
Intégration	10
Professionalisation	76.5
Perfectionnement	28.5
Préparation concours et examens	23
1er emploi ou poste à responsabilité	3
FCO (formation continue obligatoire)	22
FPA (formation préalable à l'armement)	7.5
TOTAL	170.5



FINANCES

BUDGET PRINCIPAL 2020

Compte Administratif 2020 du Budget Principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	18 330 220.88 €	629 527.92 €
Recettes	19 712 145.92 €	859 613.69 €
Résultat de l'exercice	1 381 925.04 €	230 085.77 €
Résultats reportés 2019	7 880 941.61 €	866 368.32 €
Résultat de clôture	9 262 866.65 €	1 096 454.09 €
Résultat global de clôture	10 359 320.74 €	

Section de fonctionnement

PRINCIPALES DÉPENSES RÉELLES 2020 :

45 % Les atténuations de produits

30 % Les charges de personnel

20 % Les autres charges de gestion courantes.

5 % Les charges à caractère général (fluides, télécommunications, affranchissement, repas des crèches, nettoyage des rues des villages, maintenance, PCAET, étude coworking, bus de la mer, transport à la demande, entretien patrimoine,...).

Principales instances partenariales

ORGANISMES	MONTANT 2020
SICTOMU	1 450 894.00 €
SMICTOM	1 039 312.00 €
SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard	426 000.00 €
PETR	104 293.00 €
Association CLEANTECH VALLEE	50 000.00 €

Principales recettes réelles 2020 :

68 % Impôts et taxes

28 % Dotations et participations

2 % Les produits des services (participations des usagers pour le service « petite enfance », pour les spectacles culturels, mise à disposition de personnel aux communes...).

2 % Les atténuations de charges (remboursement sur rémunération des salaires par l'assurance statutaire ou par les budgets annexes).

Section d'investissement

Principaux investissements :

141 676.50 € Fonds de concours versés aux communes membres et participation au fonds L'OCCAL dans une démarche de soutien de l'économie.

50 374.67 € Entretien et embellissement des sites dédiés à la petite enfance (opérations individualisées).

44 532.39 € Maison des services au public.

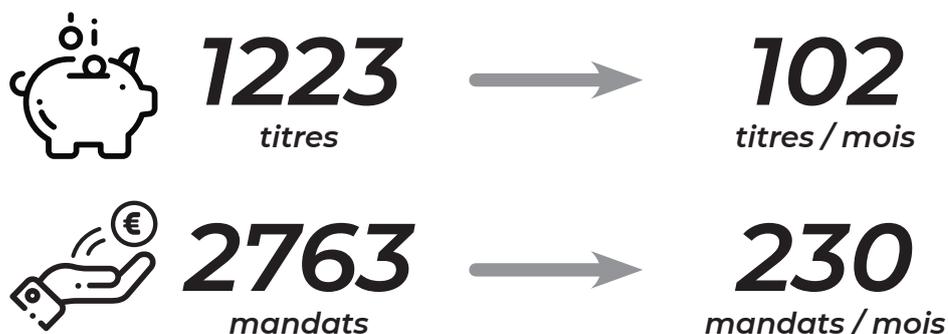
27 053.85 € Licences, concessions, logo (SIG, administration, CISPD).

ZOOM SUR LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT COMMUNAUX EN 2020

Le montant versé au titre des fonds de concours s'élève à **115 676.50 €** en 2020 et a concerné les projets suivants :

- >>>** Mise en valeur du « cœur de village » par l'embellissement du bourg à POUZILHAC (solde de 22 088.50 €).
- >>>** Aménagement et embellissement de la place des grands jours et son carrefour à REMOULINS (1er acompte et solde pour un total de 10 361.00 €).
- >>>** Aménagement de l'espace public « le jardin du forgeron de la paix » à ESTEZARGUES (1er acompte de 9 049.50 €).
- >>>** Réalisation d'une station extérieure de fitness à POUZILHAC (1er acompte et solde pour un total de 2 626.00 €).
- >>>** Construction d'équipements sportifs au pré d'arènes 1ère tranche à REMOULINS (solde de 48 542.50 €).
- >>>** Aménagement d'une médiathèque à MEYNES (solde de 19 794.00 €).
- >>>** Restauration et mise en valeur de la place de l'Eglise à SAINT BONNET DU GARD (1er acompte et solde pour un total de 3 215.00 €).

ACTIVITÉ COMPTABLE 2020



COMMUNICATION

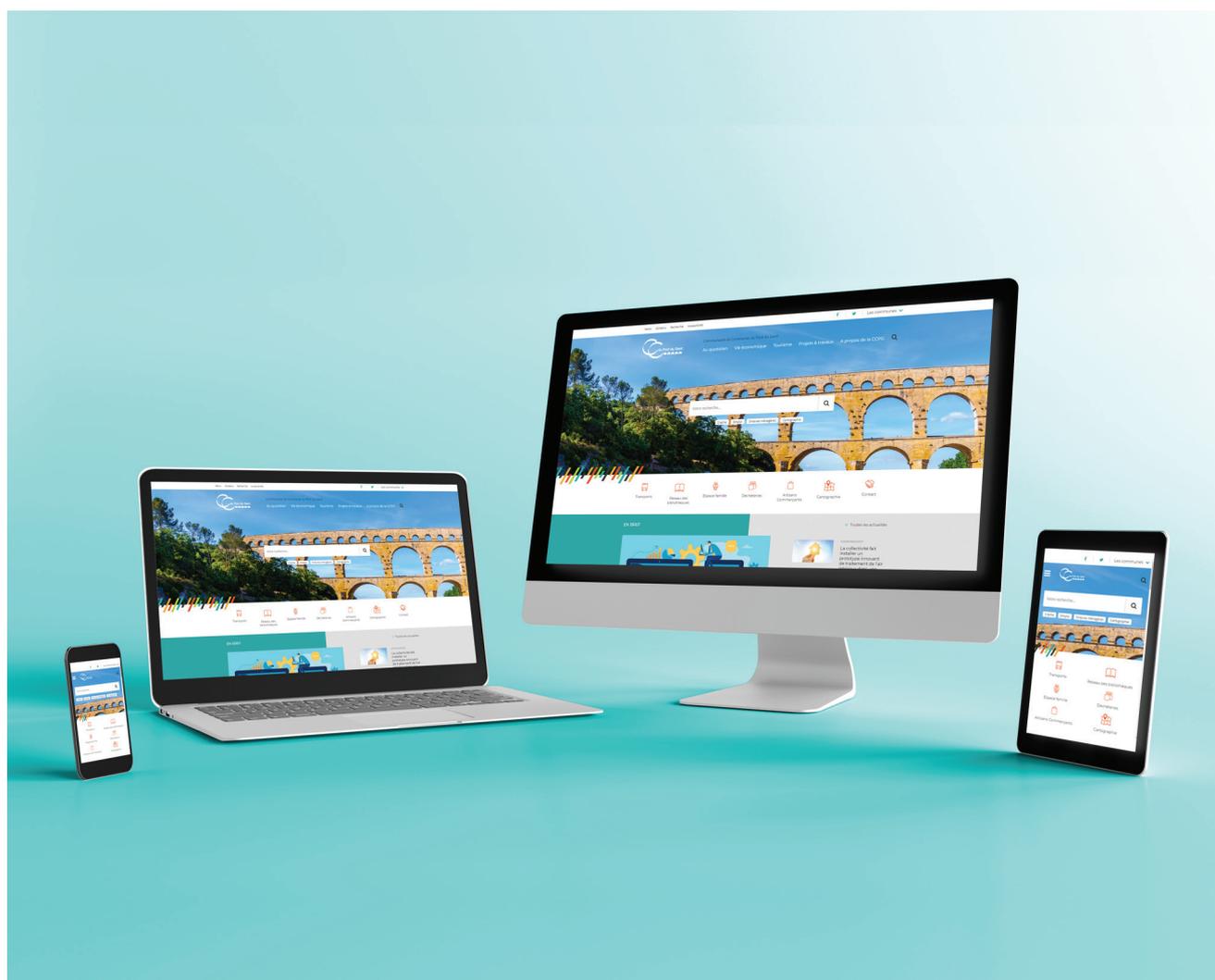
La communication de la collectivité est déclinée sur différents supports, en fonction des publics cibles : population, élus, partenaires institutionnels et socio-professionnels ou encore agents.

COMMUNICATION NUMÉRIQUE EXTERNE

59 946 Le site web www.cc-pontdugard.fr : mis en ligne début 2017, il a généré 59 946 visites en 2020 soit **163 visites par jour en moyenne**. Il est la vitrine de la collectivité.

Les informations publiées en actualité sur le site web sont par ailleurs relayées sur la **page Facebook** de la communauté de communes : www.facebook.com/cc.pontdugard/. **Converture* estimée de la page Facebook de la collectivité en 2020 : 38 126 personnes.**

* Nombre de personnes ayant consulté un contenu sur votre Page ou portant sur votre Page, notamment des publications, des stories, des publicités, des informations sociales sur les visiteurs qui interagissent avec votre Page, etc. La couverture est différente des impressions, qui peuvent inclure plusieurs vues de vos publications par une seule et même personne.



La communauté de communes du Pont du Gard dispose également de **panneaux d'information lumineux** dans chacune des communes membres sur lequel la collectivité ou la commune directement peut publier une information à destination du public.

PUBLICATIONS

57 050 La collectivité édite un **magazine intercommunal** et un **agenda des manifestations** tout deux semestriels et distribués dans toutes les boîtes aux lettres du territoire soit environs **13 200 foyers**. Des dépôts d'exemplaires en libre-service à destination des habitants sont également effectués dans les 17 mairies du territoire.

En 2020, le magazine intercommunal a été imprimé à 27 800 exemplaires pour les deux éditions cumulées. Une édition a été distribuée au mois de janvier et l'autre au mois d'août 2020. Le magazine intercommunal permet aux habitants d'**être tenus informés des projets et actions menés par la collectivité**.

L'agenda des manifestations a été distribué aux mois de janvier et août. Des dépôts de l'agenda ont par ailleurs été effectués dans les offices de tourisme Destination Uzège-Pont du Gard, Avignon et Nîmes. Les 2 éditions de l'agenda représentent 29 250 exemplaires imprimés.

Au total, se sont donc 57 050 exemplaires des publications de la collectivité qui ont été imprimés et diffusés.



COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

+ de 70 supports et outils La communication opérationnelle **accompagne les projets** des différentes directions et services en concevant et réalisant des **campagnes tous supports**, toujours dans l'objectif d'**informer les habitants et de valoriser les projets** auprès des publics cibles. En 2020, se sont plus de soixante-dix supports ou outils qui ont été réalisés par le service dans le cadre de la communication opérationnelle.

Communication événementielle

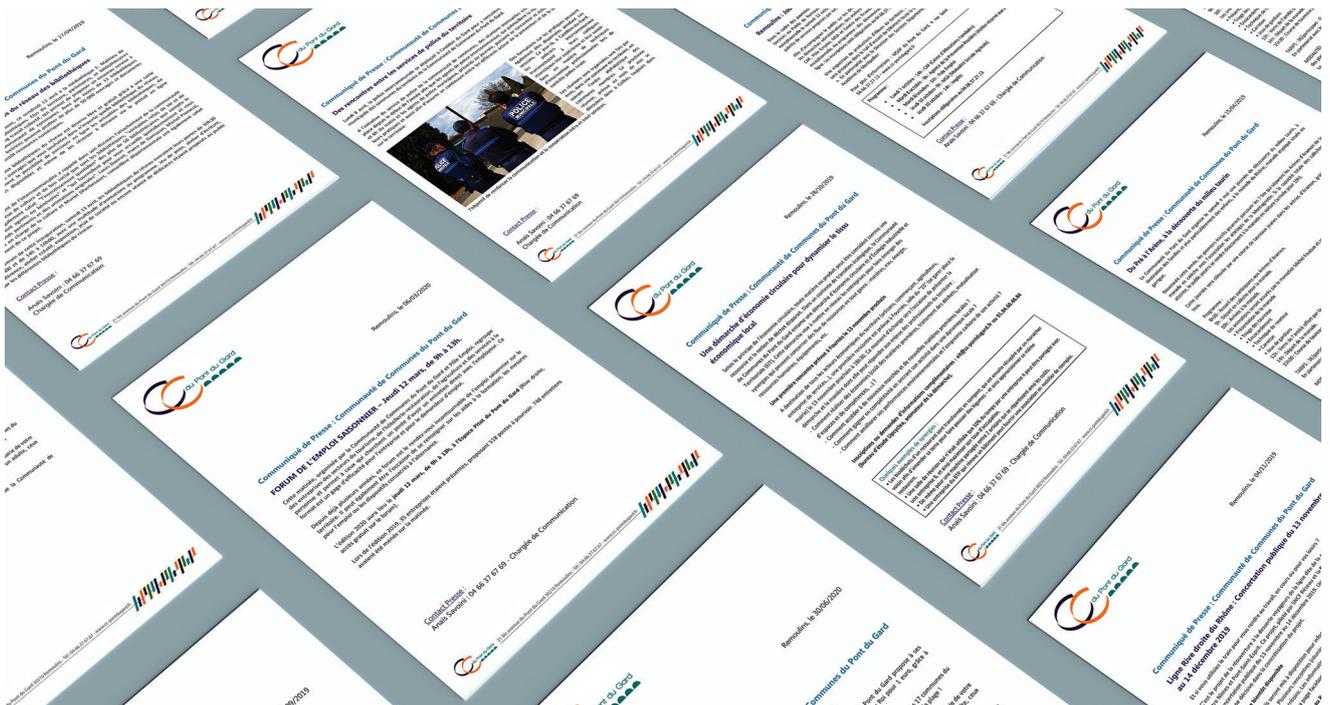
Le service communication participe à la **promotion et à la valorisation des événements portés par la collectivité** à travers la mise en place de plans de communication médias et hors médias. En 2020 et suite au contexte sanitaire, moins d'une vingtaine d'événements grand public ont pu être organisés.

COMMUNICATION VIA LA PRESSE ÉCRITE ET LES MÉDIAS LOCAUX

23 communiqués de presse La Communauté de Communes du Pont du Gard collabore depuis de nombreuses années avec les médias locaux afin de diffuser ses informations au grand public. En 2020, 23 communiqués et dossiers de presse ont été envoyés aux médias.

La collectivité a également investi dans **1 campagne publicitaire** dans les médias à l'occasion du festival « Au fil du Jazz ». Cet investissement a un triple objectif :

- >>> Mettre en lumière une manifestation d'envergure pour **faire rayonner le territoire**,
- >>> Accentuer la communication sur certains événements pour **augmenter leur fréquentation**,
- >>> **Soutenir la presse locale et indépendante** à travers de l'achat d'espace publicitaire.



COMMUNICATION INTERNE

En 2020, suite au confinement et à la mise en place du télétravail consécutifs à la crise sanitaire de la COVID-19, la mise en place d'un outil de communication interne a été nécessaire.

Une **lettre d'information numérique à destination des agents** a été réalisée par le service communication à partir du mois d'avril 2020. 16 lettres d'informations ont été publiées entre avril et décembre 2020 totalisant 3159 consultations.

16 lettres d'informations aux agents publiées

3 159 consultations au total

CRISE SANITAIRE

Le service communication a été fortement sollicité consécutivement à la crise sanitaire COVID-19.

Cela s'est entre autre traduit par une **augmentation de la fréquence des publications d'informations sur le site web de la collectivité et sur sa page Facebook**, afin de maintenir le lien entre la communauté de communes et les administrés.

Des **supports d'informations** de type affiche sur les gestes barrières et protocoles sanitaire ont été réalisés pour **diffuser les information aussi bien au niveau interne qu'externe**.

D'autres supports ont également été réalisés pour la **prévention des agents lors de leur retours sur site**. Un **outil numérique de communication interne** a par ailleurs été conçu, dans le contexte de la crise sanitaire, afin de maintenir un lien avec les agents pendant la période de confinement et permettre à la direction et service RH de transmettre des informations à l'ensemble des personnels (lire plus haut).

I. LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT, MOBILITÉS

SYSTÈMES D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

WebSIG intercommunal

La collectivité dispose d'un webSIG intercommunal, **disponible pour les usagers ou professionnels**. Il s'agit d'un système de cartographie en ligne.

Le WebSIG Intercommunal a été remodelé et reconfiguré sur l'année 2020.

22 000 connexions

Le site a généré 22 000 visites, soit 60 visites par jour en moyenne, une augmentation de 18% par rapport à l'année précédente.



De nouvelles cartes ont été proposées en 2020 sur le WebSIG Intercommunal, certaines disponibles au public, et d'autres exclusivement réservées aux agents et élus du bloc local.



En 2020 le service géomatique a également réalisé une cartographie destinée à illustrer le Panneau d'informations RIS (Renseignements – Informations -Services) de la Zone Industrielle de DOMAZAN.



Une convention (DE-2019-113) de prestation a été passée avec la CCBTA pour une durée d'un an. Cette convention fait suite au départ de leur agent en charge des missions de SIG et au besoin immédiat de continuité de service. C'est l'agent de la CCPG qui a réalisé sur 2020 les missions quotidiennes de la mise à jour de Vmap, de mise à disposition des données SIG, ainsi que des demandes spécifiques en cartographie.

C'est ainsi 26 jours de travail répartis sur l'année civile qui ont été menés pour le compte de la CCBTA.

Pour la première année de prestation, 4 670 € ont été facturés à la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. Au vu de la qualité du service rendu, la CCBTA souhaite reconduire cette convention en 2021.

Le service SIG par convention (DE-2018-108) propose aux communes du territoire **l'impression des plans grand format**, lorsque le plan CAO, a été réalisé par un service externe à la CCPG;

Il permet aussi de faciliter le processus de dématérialisation en scannant les plans papiers grand format.

En 2020, le montant de cette prestation s'est élevé à 266€, représentant 28 tirages.

TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)



En 2020, du **1^{er} janvier au 16 mars**, la collectivité proposait un service de TAD aux résidents du territoire de **plus de 70 ans ou bénéficiant des minima sociaux**. Une contrepartie financière était demandée aux utilisateurs.

Trois zones de tarifs étaient définies :

Zone 1 : Territoire de la collectivité : 4€ l'aller / 7 € l'aller-retour

Zone 2 : Bagnols sur Cèze, Uzès, Les Angles, Marguerittes, Beaucaire : 15 € l'aller-retour

Zone 3 : Nîmes et Avignon : 20 € l'aller-retour.

Fréquentation du service

Statistiques TAD du 1^{er} janvier au 16 mars 2020

467 usagers inscrits

117 trajets assurés

Budget de l'opération

- Enveloppe budgétaire de 33 000 € TTC estimée pour la durée du marché (1 an, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

- Total mandaté au 31 mars 2020 : 23 212,59 € soit 70.34 % du montant du marché.

BUS DE LA MER- ÉDITION 2020

Pour la **neuvième année consécutive**, la Communauté de Communes du Pont du Gard a entendu reconduire son opération « Bus de la mer » en s'assurant du strict respect des protocoles sanitaires. Elle a ainsi donné l'opportunité aux habitants du territoire de se rendre à la **plage du Grau du Roi, en bus pour 1€** pendant les mois de juillet et août 2020. Cinq bus étaient affrétés chaque semaine pour desservir les 17 communes membres.



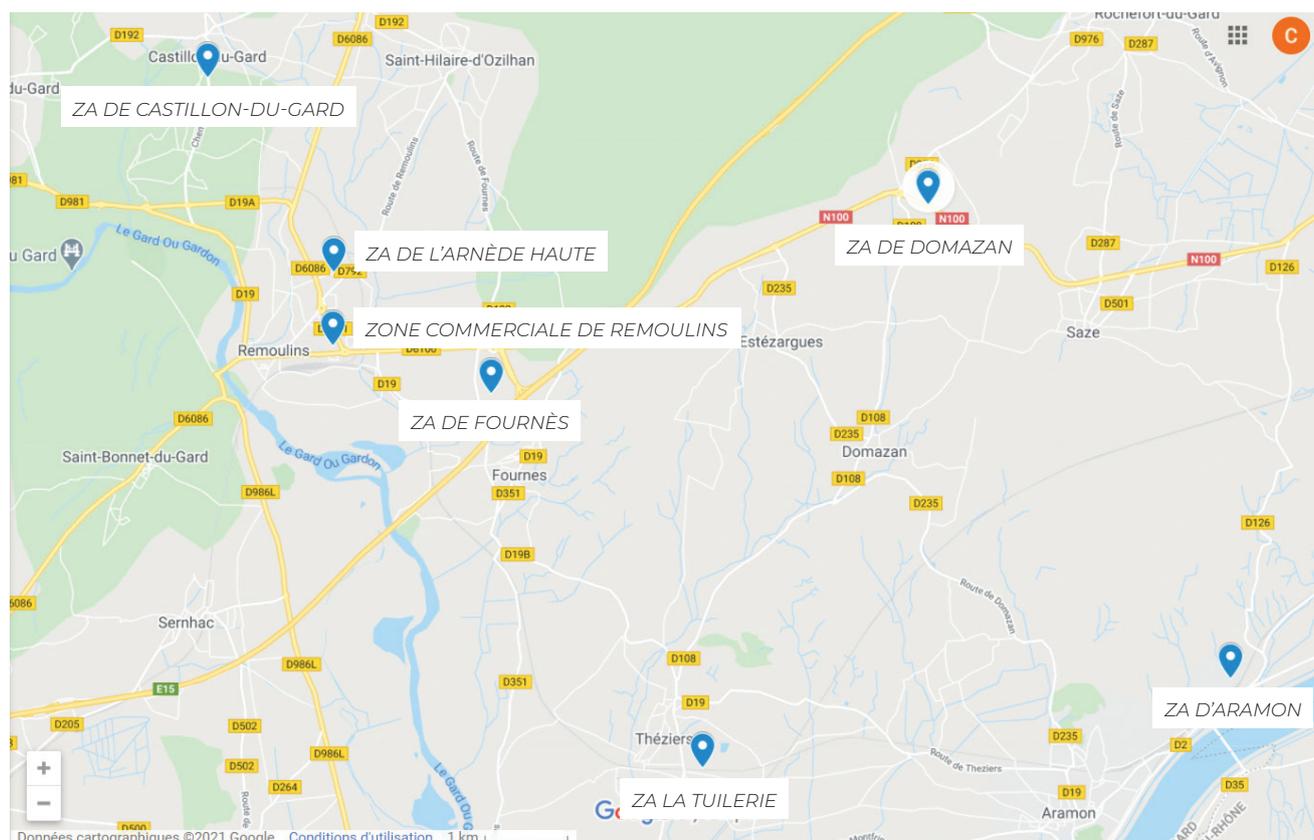
1076 personnes transportées

>>> Fréquentation 2020 : 1076 personnes (contre 1708 en 2019). Cette baisse de fréquentation peut être expliquée par la crise sanitaire COVID-19.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

ZONES D'ACTIVITÉS ET ZONES INDUSTRIELLES

Sept zones d'activités sont implantées sur le territoire de la collectivité. Les zones d'activités sont des sites réservés à l'implantation d'entreprises dans un périmètre donné qui réunissent autour d'un même objectif de croissance et dans une logique de partenariat les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises.



ATELIERS RELAIS

Soucieuse de favoriser la création et l'implantation d'activités économiques sur le territoire pour soutenir l'emploi et le développement économique, la collectivité propose 4 ateliers à la location.

5.74€ TTC/m²

Le prix de la location est fixé à 5.74€ TTC mensuel du m².

>>> Recettes loyers = 21 191.08€ TTC

CLEANTECH VALLÉE & CLEANTECH BOOSTER

Suite à la fermeture de la centrale thermique EDF sur la commune d'Aramon, la Communauté de Communes du Pont du Gard a fait le choix, avec EDF, de prioriser la **redynamisation économique à travers les Cleantech** (valorisation des déchets, déconstruction, développement des ENR) qui avaient été identifiées comme un potentiel du territoire.

L'association Cleantech vallée, née d'une démarche de **co-construction entre partenaires publics et privés** a pour volonté de développer un programme qui puisse répondre aux exigences de la spécificité industrielle historique du territoire et l'inscrire dans l'économie de demain. Elle compte parmi ses membres fondateurs : EDF, la Communauté de Communes du Pont du Gard, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, Enedis, BRL, la Banque Populaire du Sud, Orano, la CCI du Gard, CEA, Sanofi, l'UIMM, Cyclium et le Pôle de Valorisation des Sites Industriels.

La Cleantech Vallée est par ailleurs un **opérateur du Contrat de Transition Ecologique**, signé le 6 décembre 2018, qui vise notamment à asseoir la notoriété nationale du territoire dans le domaine des Cleantech pour conforter son attractivité vis-à-vis des entreprises locales, régionales, nationales et internationales du domaine.

Les actions de la Cleantech Vallée sont multiples :

>>> Veiller à la structuration des entreprises, afin d'attirer et conserver les talents ainsi que développer de nouvelles activités économiques.

>>> Assurer la formation et l'accompagnement des entreprises, notamment en dialoguant avec l'éducation nationale, en définissant le besoin en stagiaire et en formation, à travers la mise en place de formations, en créant des conférences sur des activités spécifiques, et en créant un diplôme Cleantech Vallée reconnu.

CleanTech Booster

Le premier projet de la Cleantech Vallée à se concrétiser est le Cleantech Booster. Il s'agit d'un **programme d'accélération de croissance, unique car c'est le seul à concerner le domaine des cleantech**. Son objectif est d'accélérer la croissance et le développement des entreprises du territoire Gardois en créant des emplois qualifiés.



Dix entreprises ont été sélectionnées pour composer cette deuxième promotion. Cinq sont nouvelles : Aquatech Innovation, Beoga, Mobeetip, T-Zic, Sterixene et cinq, déjà lauréates de la première saison, ont souhaité continuer leur processus d'accélération personnalisée : Alfileo, Fadilec, Innowtech, Mireio et Sirea.

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Le territoire Gard Rhodanien - Pont du Gard a été labellisé «Territoires d'industrie» lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2019.



L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une **stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires**. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur deux principes :

- >>>** Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des 124 territoires à forts enjeux industriels.
- >>>** Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'EPCI au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et de priorités, et surtout définir les actions concrètes les soutenant.

Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire Gard Rhodanien - Pont du Gard a été labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2019.

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie.

Axe 1 – Recruter

Académie des prestataires / HACKADEM SUP / Accélérateur de recrutement / SPOC les pré-requis pour les formations « gestion des déchets des sites nucléaires » / Marrainage / Jeunes & Industries

Axe 2 – Innover

FABLAB du Gard Rhodanien / IMPLANTATION USINE GEOCHANVRE / Créer une solution innovante pour l'imagerie cellulaire : vers la commercialisation d'une nouvelle ligne de réactifs pour la recherche / Création d'un monodose PP stérilisable à ouverture facile / Développer une solution innovante d'emballage alimentaire à partir de matériaux recyclés

Axe 3 – Attirer

Réussir la mise en marché du Gard rhodanien-Pont du Gard auprès des entreprises et des salariés de la filière industrielle / Mission d'évaluation (technico environnementale) des potentialités foncières économiques à moyen terme / Business Industrie in Gard (BIG)

La Communauté d'Agglomération assurera l'animation des deux dernières années du Contrat à compter de septembre 2021 pour l'ensemble du territoire des 2 EPCI. La gouvernance de ce contrat est partagée entre la région, un chef d'entreprise, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de Communes du Pont du Gard.

ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE - EIT

Etude EIT (Ecologie Industrielle Territoriale) en co-maîtrise d'ouvrage avec l'agglomération de Bagnols initiée par l'ADEME.

Il s'agit pour la CCPG de **prendre part à la transition énergétique** mais surtout de définir les conditions d'exploitation et de valorisation des ressources, d'un point de vue réglementaire mais également dans l'intérêt général en précisant que tous les flux sont concernés : matières, eau, énergie, ressources humaines, équipements,...

Coût de l'étude pour la CCPG : 7 744,20€ TTC

>>> Coût de l'étude pour la CAGR : 23 232,6€ TTC

>>> TOTAL : 30 976,8€ TTC

>>> Subvention globale de la Région : 4 375€ TTC

Lancement de la démarche : juillet 2019.

Fin de la démarche : décembre 2020.



Deux ateliers ont eu lieu les 15 et 16 janvier 2020 dans les locaux de la CleanTech Valley à Aramon, l'un sur la **thématique "Échangez, mutualisez, valorisez vos ressources organiques (bio-déchets, déchets verts)"** qui s'adressait aux agriculteurs, éleveurs, viticulteurs, restaurateurs, hôteliers et un autre atelier sur la thématique « Échangez, valorisez, massifiez vos coproduits, rebuts ou déchets d'exploitation » qui s'adressait aux PME et industriels.

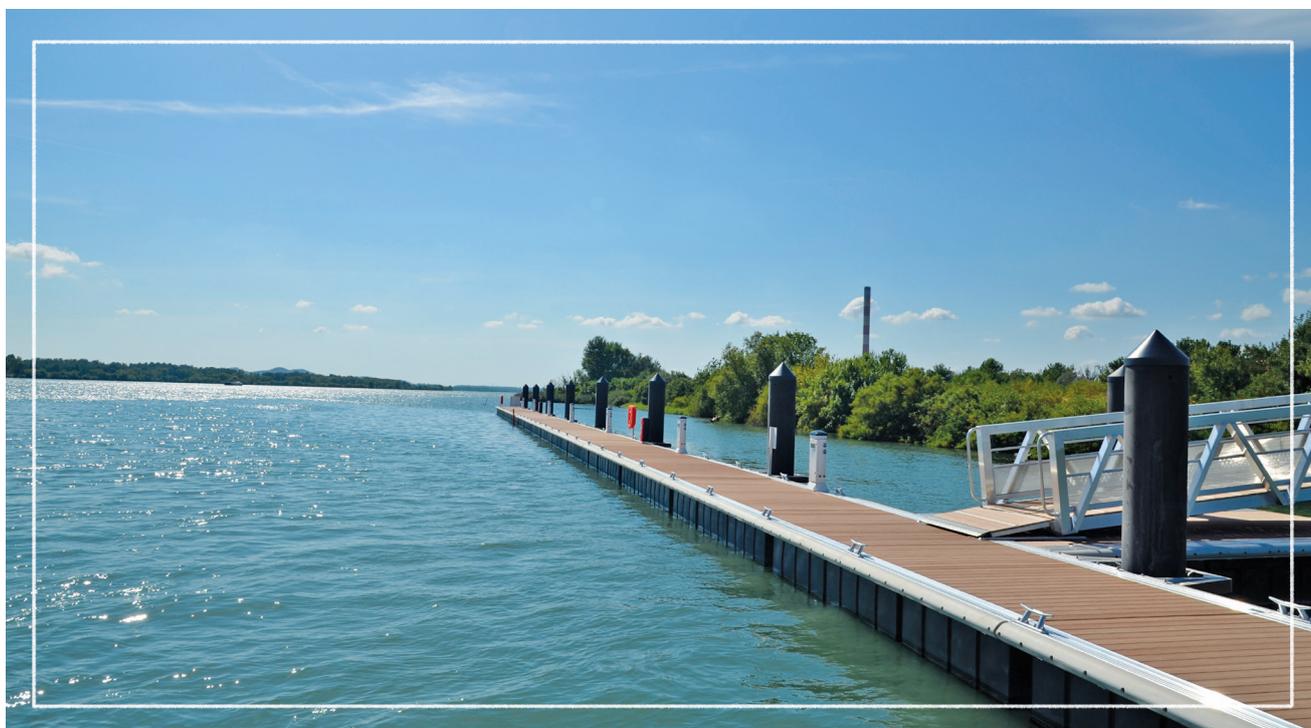
FONDS L'OCCAL (COVID) :

Pour faire face à la crise sanitaire, la Région, le Département du Gard (jusqu'à fin 2020) et la Communauté de Communes du Pont du Gard, en partenariat avec la Banque des Territoires, ont mis en place un fonds d'aide d'urgence COVID.

Participation au fonds à hauteur de 52 000€

La CCPG a voté le 18 juin 2020 une participation au fonds à hauteur de 52 000€ (2€ par habitant) pour le soutien de ses entreprises.

RELAIS FLUVIAL « LES ESTÈRES »



Le relais fluvial est un espace d'accueil où les bateaux de plaisance et les péniches-hôtels peuvent ancrer et profiter des sites touristiques, historiques et des centres urbains (commerces, restaurants, etc...).

Le relais fluvial des ESTERES, met à disposition **40 emplacements** pour l'accueil de bateaux de moins de 15 mètres ainsi qu'un **ponton de plaisance pour recevoir les péniches-hôtels** avec accueil spécialisé.

- >>> Conventionnement avec 2 résidents annuels de la Halte Fluviale pour l'accueil des usagers et collecte de la régie (location plan d'eau).
- >>> Entretien de l'ouvrage en régie par les services développement économique et touristique.
- >>> Promotion du site via l'office de tourisme.

Budget annexe

Année	Recettes d'exploitation réelles	Dépenses d'exploitation réelles
2020	25 794.24 €	31 384.46 €

SENTIERS DE RANDONNÉE

La collectivité dispose d'un Schéma Local de la Randonnée initié en 2008 qui représente plus de **350 km sillonnant les 17 communes du territoire.**

>>> Veille et entretien réalisés en interne

Carto-guide

Un **carto-guide « Entre Rhône et Gardon »** retraçant l'ensemble des sentiers de randonnée et des sites de pratiques d'activités de pleine nature (canoé kayak, escalade, pêche) avec des propositions de randonnées, accompagnées d'informations pratiques, est disponible au prix de 5€ dans tous les offices de tourisme du Gard, à la maison du tourisme du Gard de Nîmes et dans certains commerces (librairies, grandes surfaces spécialisées, sites internet, magasins de sport...).

Pas de réédition en 2020.

BOUCLES CYCLO

Dans le cadre des objectifs du Schéma Départemental du Tourisme des Loisirs et de l'Attractivité 2018-2021, le Département du Gard a souhaité aménager des **Boucles cyclo-découvertes.**

La CC du Pont du Gard a aménagé deux boucles : la Boucle de l'Uzège-Pont du Gard et la Boucle de la vigne à vélo.

OFFICE DE TOURISME «DESTINATION PAYS D'UZÈS PONT DU GARD»

La Société Publique Locale (S.P.L.) « destination Pays d'Uzès Pont du Gard » est la structure qui porte l'**office de tourisme commun** avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzès. Les deux établissements étant actionnaires à 50% chacun.

La **crise sanitaire** aura bouleversé en profondeur l'année touristique 2020.

Le confinement général connu au printemps a bien évidemment eu un **impact non négligeable** sur l'ensemble du secteur. Le mois de juin a connu un redémarrage plutôt timide avec un recul d'environ 40% des nuitées touristiques sur notre territoire, recul expliqué principalement par l'absence de la clientèle étrangère à cette période.

La fréquentation sur le cœur de saison a été, quant à elle, supérieure aux attentes. Sur la Destination Pays d'Uzès Pont du Gard, le nombre de nuitées marchandes enregistrées sur la période estivale est équivalent à 2019. Et, sur cette période, certains marchés européens étaient bien présents, notamment Belges et Suisses.

Toutefois, alors que les socioprofessionnels espéraient pouvoir compter sur une belle arrière-saison, la reprise des tensions sanitaires s'est fait sentir dès la fin de l'été. Aussi, les mois de septembre et octobre ont eux aussi affiché un recul de fréquentation.

En conclusion, l'année 2020 a été caractérisée, à l'échelle nationale par une **modification des comportements touristiques** en raison de la crise sanitaire. On a noté en 2020 une forte fréquentation de proximité accrue en provenance des territoires limitrophes voire même localement.

La saison a également été marquée par les réservations d'ultra dernière minute, bien plus encore que les années précédentes, comportement dû à l'incertitude liée à l'évolution sanitaire et aux annonces progressives et tardives sur les possibilités de voyages des français pour l'été 2020.

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour sert à **financer les actions en faveur du tourisme** dont notamment les missions de la SPL « destination pays d'Uzès Pont du Gard ».

Le nombre d'hébergeurs actifs déclarés sur le territoire est de 198.

245 324,75€

Le montant encaissé sur l'année comptable 2020 est de 245 324,75 €.

NB : Attention ce montant ne permet pas de déterminer exactement le montant reversé au titre des nuitées 2020. En effet les opérateurs numériques reversant avec retard les montants qu'ils perçoivent.

II. ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

GESTION DES DÉCHETS

COLLECTE, TRAITEMENT, ÉLIMINATION, VALORISATION DES DÉCHETS

Au 1^{er} janvier 2005, la Communauté de Communes du Pont du Gard a pris la compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménagers et déchets assimilés » jusqu'alors exercée par des syndicats ou par des communes. Les communes ont donc transféré l'ensemble de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) à la Communauté de Communes du Pont du Gard.

La Communauté de Communes du Pont du Gard s'est substituée aux syndicats préexistants sur son territoire sauf pour les communes de COMPS, MEYNES et MONTFRIN en régie directe. **La régie communautaire couvre une population de 7640 habitants.** La communauté gère donc en régie **deux déchèteries (Comps et Meynes)** et, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 au 30 Juin 2018, gérait la collecte des ordures ménagères pour les communes de Comps, Meynes et Montfrin. Depuis le 1^{er} août 2018, la compétence de collecte des ordures ménagères a été déléguée à la société Océan sous forme de Concession de Services Publics (CSP).



COLLECTE ET ÉLIMINATION PAR LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE

Collecte des ordures ménagères

Tonnages 2020 de déchets collectés en régie et CSP (communes de Comps, Meynes et Montfrin)

1 877,63 tonnes
Ordures ménagères résiduelles

595,77 tonnes
de déchets recyclables

Déchèteries

Tonnages collectés dans les déchèteries en 2020

Tonnages collectés dans les déchèteries en 2020				
Déchèterie de Meynes			Déchèterie de Comps	
	Tonnage 2020			Tonnage 2020
Enc. Incinérables	170,38		Enc. Incinérables	332,25
Enc. non incinérables	89,48		Enc. non incinérables	320,12
DDS	5		DDS	2,97
Plâtre	31,28		Plâtre	55,94
Gravats	491,96		Gravats	1 076,02
Carton	25,32		Carton	30,95
Fer	40,56		Fer	75,88
Bois	170,56		Bois	318,54
DEEE	43,25		DEEE	58,94
DEA (mobilier)	66,84		DEA (mobilier)	119,38
Déchets Verts	855,90		Déchets Verts	967,37
Total	1 990,53		Total	3 358,36

CRISE SANITAIRE COVID

Suite à la pandémie de Covid 19, l'année 2020 a été une année particulière. Le service a dû s'adapter aux différentes mesures sanitaires qui ont été instaurées par le gouvernement.

Lors du **premier confinement** seul le service de **collecte en porte à porte a été maintenu**. Les **déchetteries de Meynes et de Comps ont été fermées**. Puis un service de collecte des déchets verts a été mis en place pour les habitants des communes de Montfrin, Meynes et Comps, collecte en porte à porte sur rendez-vous. Ce service a été assuré du 20 au 30 avril 2020 sur 4 jours pour Meynes et Montfrin bénéficiant à 120 foyers (la commune de Comps a assuré quant à elle le même service avec ses agents municipaux).

Par la suite, lors de la **réouverture des déchèteries, les horaires ont été modifiés** et les sites ont ouvert en continu de 10h à 15h les premières semaines. Les horaires se sont ensuite échelonnés de 8h à 15h du 22 juin au 29 août. Les **horaires habituels ont été remis en service à partir du 31 août 2020**.

Lors du second confinement, l'intégralité du service a pu être maintenu en collecte et en déchèterie sur les horaires habituels.

Indicateurs financiers

Un budget annexe ordures ménagères a été instauré depuis 2012. Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes du service ordures ménagères.

Les dépenses du service s'élèvent en 2020 à :

>>> Dépenses en fonctionnement : 1 044 037,62 € TTC

>>> Dépenses en investissement : 109 450,16 € TTC

Les recettes du service s'élèvent en 2020 à :

>>> Recette en fonctionnement : 1 478 476,46 € TTC

· Dont la TEOM qui s'élève à 952 539 €

· Dont les recettes et soutiens des éco-organismes qui s'élèvent à 261 226,25 €

>>> Recette en investissement : 62 763,81 € TTC

Information complémentaire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La CCPG perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les 17 communes et la reverse aux syndicats de collecte et de traitement concernés comme suit :

- SICTOMU

- SMICTOM

Seule la TEOM perçue sur les communes de Comps, Meynes et Montfrin est conservée pour le fonctionnement du service de collecte et traitement des déchets de ces trois communes.

LA COLLECTE ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SUR LES COMMUNES GÉRÉES PAR DES SYNDICATS

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard, **14 communes sont gérées par des syndicats** au niveau de la collecte et du traitement des déchets.

Le **SMICTOM Rhône Garrigues** s'occupe de la collecte et du traitement des déchets sur 9 communes dont 4 dépendent de la CCPG soit 26 % du territoire de la CCPG.

Le **SICTOMU** gère quant à lui 34 communes dont 10 situées sur le territoire de la CCPG soit 44% de la CCPG.

Afin de simplifier la gestion des déchets sur le territoire, la CCPG travaille avec les syndicats à une optimisation du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 17 communes de l'intercommunalité. Plusieurs pistes sont à l'étude.

Pour plus d'information, l'ensemble des indicateurs techniques et financiers relatifs au service de collecte et d'élimination des déchets concernant les communes susnommées sont consultables dans les rapports annuels établis par le SMICTOM et le SICTOMU.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL - PCAET

Prévu par la loi Transition Énergétique, le Plan Climat Air Energie Territoriale est une **démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « énergie-air climat »** d'une collectivité sur son territoire.

L'objectif d'un PCAET est de **répondre aux enjeux à la fois climatiques, énergétiques, environnementaux, économiques, sociaux, en réduisant la facture énergétique du territoire, en réinjectant le bénéfice dans l'économie locale pour contribuer activement à la transition écologique nécessaire.**

Le PCAET constitue donc naturellement la démarche de gestion de projet énergie-climat par lequel la collectivité coordonne la transition énergétique de son territoire.

Afin de mutualiser les coûts et d'initier une démarche sur un territoire cohérent, l'élaboration du PCAET se fait à l'échelle du territoire couvert par la **Communauté de Communes du Pont du Gard et l'agglomération du Gard Rhodanien.**

Le Plan Climat de la CC Pont du Gard initié en 2019 sera actualisé dans son intégralité tous les 6 ans.

En **2020**, la première phase de la démarche a été réalisée et validée. Un **diagnostic** de territoire consultable sur le site web de la collectivité a été rendu.

Cette première étape a été retardée dans sa restitution consécutivement à la crise sanitaire.

Les prochaines étapes planifiées pour 2021 sont :

- >>>** La définition d'une stratégie d'actions basée sur des objectifs sectoriels chiffrés portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique.
- >>>** Un plan d'actions qui « définit des actions à mettre en œuvre » par la collectivité et aussi les acteurs socio-économiques du territoire pour atteindre les objectifs. Ce programme d'action sera réalisé à l'aide d'une concertation grand public large et ambitieuse.
- >>>** Un dispositif de suivi et d'évaluation.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'association CITRE association citoyenne de développement des EnR type Photovoltaïque accompagne des projets coopératifs locaux visant à réduire la dépendance aux énergies fossiles et polluantes.

Le projet vise à **installer sur la toiture du bâtiment artisanal composé de 4 ateliers à Théziers un ensemble d'équipements photovoltaïques** de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil en vue d'une vente de l'électricité ainsi produite, soit 66 Kwc en revente totale.

Le financement est une combinaison d'aides de la Région à hauteur de 1€ pour 1€ investi et d'une participation citoyenne.

GEMAPI

L'**EPTB Gardons** assure la gestion de l'eau et des cours d'eau, dont la **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), à l'échelle du bassin versant des Gardons. De nombreux travaux d'importance sont programmés en 2020 par l'EPTB sur le territoire de notre intercommunalité.

>>> Restauration du Briançon à Théziers, lancée en 2019 (terrassement) et poursuivie en 2020/2021 (plantation, entretien). Ces travaux concernent 3,5 km de cours d'eau pour un montant de 3,77 M€ HT. Ils visent à associer la prévention des inondations à la restauration des milieux aquatiques avec la suppression des digues en terre, le remodelage du cours d'eau pour conserver sa capacité hydraulique et la renaturation du cours d'eau.



>>> Reprise de la passe à poissons de Remoulins, rendue nécessaire par l'enfoncement du Gardon en lien avec le contournement du seuil situé plus en aval (seuil de l'ancienne prise d'eau du canal de Beaucaire). Les travaux préparés en 2020 se déroulent en 2021.

>>> Réalisation d'acquisitions foncières amiables sur le secteur des Paluns pour la restauration d'un fonctionnement du secteur compatible avec une zone humide (maintien de l'agriculture mais avec adaptation de pratiques compatibles avec les prairies humides, travaux de restauration...). Le budget de cette opération a été porté à plus d'1 M€.

>>> Réalisation d'études sur les digues : dossier d'autorisation des digues d'Aramon et de Remoulins, étude du système d'endiguement de Comps.

Ces différents projets représentent un investissement de l'ordre de 6 millions sur le territoire de la Communauté de communes. Ils sont réalisés avec le soutien financier (80%) de l'Agence de l'eau, de l'Europe, de la Région et du Département du Gard. L'autofinancement est porté solidairement par l'EPTB Gardons.

III. SERVICE A LA POPULATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

EAU ET ASSAINISSEMENT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)



L'Assainissement Non Collectif (A.N.C.) concerne les **immeubles et les maisons d'habitation individuelles, non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées.**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la collectivité assure les **missions de contrôle des installations et de leur fonctionnement** pour vérifier qu'elles répondent bien aux exigences en termes de salubrité publique et d'environnement. Le service est exploité en régie.

2700 habitants

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2700 habitants (1226 ANC et 2,3 personnes/foyer source : INSEE).

Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

>>> la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

>>> la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs 2020 sont les suivants :

>>> Tarif du contrôle des installations neuves en € : 240

>>> Tarif du contrôle des installations existantes en € : 120

Bilan financier du SPANC pour l'exercice 2020

>>> Budget Prévisionnel Gestion des services :

Total dépenses : 52 129,72 €

Total recettes : 61 594,13 €

>>> Ecritures passées Gestion des services : 2

Total dépenses : 29 674,96 €

Total recettes : 40 919,13 €

Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité : 563

Crise sanitaire Covid-19

Suite à la pandémie de Covid-19, l'année 2020 a été une année particulière. Le service a dû s'adapter aux différentes mesures sanitaires qui ont été instaurées par le gouvernement. Lors des périodes de confinement, le service a privilégié la rédaction des diagnostics et a assuré une continuité du service en répondant aux différentes demandes des usagers. Cette période a aussi permis de réaliser les tâches administratives, telles que la facturation, la relance de courrier, l'archivage...

Dans un second temps, le service a continué les instructions de nouvelles installations et les contrôles de bonne exécution des travaux, lorsque les mesures sanitaires le permettaient. Seuls les diagnostics périodiques ont été suspendus sur les périodes de confinement, ils ont ensuite repris.

RELAIS INTERCOMMUNAL DE SERVICES AU PUBLIC



Le relais accompagne les utilisateurs dans leurs démarches. Il a pour missions d'**accueillir, informer et orienter les usagers selon leurs besoins**.

Par ailleurs, la modernisation des services s'est traduite par le développement des services à distance et des **outils numériques**. Les usagers doivent composer désormais avec l'outil informatique.

Notre structure accompagne cette mutation par la mise à disposition d'une **aide matérielle** (parc informatique, scanner, photocopieur) mais également humaine.

Le 8 janvier 2020, le relais obtient la labellisation France Services. La convention France Services intègre 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Chav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.



Agence nationale des titres sécurisés



Autres partenaires, non signataires de la convention :

- >>> Missions Locales jeunes
- >>> Conseil Départemental du Gard – UTASI Uzège Gard Rhodanien
- >>> Association CFFM (aide à l'insertion professionnelle)
- >>> Permanences d'un architecte conseil (Syndicat Mixte des Gorges du Gardon)
- >>> Réseau des partenaires sociaux (Uzège et Aramon)
- >>> Service Public Régional d'Orientation – Région Occitanie

755

accueils POLE EMPLOI

129

accueils MSA

449

accueils ANTS

250

accueils CFFM

282

accueils CAF

157

accueils CARSAT

129

accueils MLJ

12

accueils Permanence
du Droit

208

accueils DGFIP

31

accueils AGIRC ARRCO

156

accueils CPAM

FAITS ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

>>> 6 mars 2020 : Atelier MLJ Préparation au forum de l'emploi

>>> 12 mars 2020 : Le Forum de l'emploi saisonnier

>>> 30 juin 2020 : Atelier de présentation Airelle-Interim

Crise sanitaire COVID 19

Peu d'événements collectifs du fait du contexte sanitaire mais le relais a maintenu le service au public durant cette année 2020.

Un service à distance a été assuré lors du 1^{er} confinement (17 mars au 11 mai) et le service est resté ouvert lors du 2^e confinement.

POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

FÉVRIER 2020

01/02 - Festival au fil du jazz - Trio L. Rom - VAL-LIGUIÈRES

08/02 - Festival Au fil du Jazz - Jacy Desmond Quartet - ARAMON

15/02 - Festival Au fil du Jazz - Pocket Combo - POUZILHAC

22/02 - Festival Au fil du Jazz - Nirek Hand & his boogie messengers - THÉZIERS - Salle Volpellières

Manifestations annulées suite à la crise sanitaire

MARS 2020

Rencontres intercommunales de danse

AVRIL 2020

Rencontres intercommunales de chorales

18/04 - Les jeunes ont la pêche - REMOULINS

MAI 2020

02/05 Du Pré à l'Arène Départ - Arènes de REMOULINS

16/05 - 20h30 Samedis d'en rire, Chéri, on se dit tout ! - COMPS

JUIN / JUILLET 2020

06/06 - 20h30 Saison en musique Alter Duo - SAINT-HILAIRE D'OZILHAN

07/06 La Ronde des Randos Boucle St-Bonnet du Gard - Sernhac

13/06 La Ronde des Randos Boucle St-Bonnet du Gard - Pont du Gard

SEPTEMBRE 2020

26/09 - 20H30 Saison en musique - Alter Duo - SAINT-HILAIRE D'OZILHAN

OCTOBRE 2020

17/10 - Festival Big Zazou - Histoire en Bois MEYNES (2 représentations)

18/10 - Festival Big Zazou - Les fables de Jean de la Fontaine - THÉZIERS

19/10 - Festival Big Zazou - La tête dans le sac ESTÉZARGUES (2 représentations)

20/10 - Festival Big Zazou Atelier fabrication de marionnettes oiseaux DOMAZAN

20/10 - Festival Big Zazou - Le pommier des petites bêtes (et des un peu grosses) DOMAZAN

21/10 - Festival Big Zazou - Cache-Cache avec Popi le poisson - ARGILLIERS (2 représentations)

21/10 - Festival Big Zazou - FLamen'clown ARGILLIERS

22/10 - Festival Big Zazou - Les cahiers de Stella Belle - CASTILLON DU GARD (2 représentations)

NOVEMBRE 2020

14/11 - SAMEDIS D'EN RIRE PIANISTE(S) - THÉZIERS

21/11 - SAMEDIS D'EN RIRE CHÉRI, ON SE DIT TOUT ! - COMPS

28/11 - SAMEDIS D'EN RIRE LE DÎNER DE COMPTONFRIN

SÉANCES DE PROJECTION DVD

La communauté de communes offre la possibilité aux communes de faire des **projections de films à but non commercial** 2 à 3 fois par an (suivant les disponibilités). La communauté de commune prête le matériel de diffusion qui est composé d'un écran de projection, d'un lecteur DCD Blue ray et d'un système son. La collectivité prend à sa charge les droits de diffusion auprès des organismes concernés.

En 2020, 5 communes ont pu en bénéficier et 6 films ont été projetés :

>>> 1^{er} mars - Collias - Chicken run

>>> 26 mars - Remoulins - Animaux et cie

>>> 17 juillet - Valliguières - Le boulanger de Valorgue

>>> 15 décembre - Domazan - Mission Noël

>>> 18 décembre - Montfrin - Eliot le plus petit des rennes / le dragon des mers

Budget global : 1 352.38 €

LECTURE PUBLIQUE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DU TERRITOIRE

La communauté de communes compte **12 bibliothèques municipales** dans son réseau, ce qui représente plus de **50 000 ouvrages et documents** réunissant livres, CD, DVD, journaux et ressources numériques.



Fonctionnement du réseau – Crise sanitaire COVID-19

L'année 2020 a été marquée par deux périodes de fermeture (15/03 – 11/05 puis 30/10 – 28/11). Entre le 11 mai et le 01 septembre, 7 bibliothèques (sur 12) ont fait le choix de rouvrir au public à des niveaux de services différents. Au second confinement, la fermeture au public des bibliothèques

s'est à nouveau opérée. Cependant, le « prêt à emporter » mis en place sur trois structures (Aramon, Meynes, Remoulins), avec prise de rendez-vous obligatoire, a permis d'offrir aux lecteurs la possibilité d'emprunter à nouveau et de mettre en avant l'intérêt du portail public (réservations des ouvrages en ligne).

A compter du 2 décembre, une réouverture échelonnée des bibliothèques a eu lieu, en reprenant le système du « prêt à emporter ».

25 128 prêts
2 619 abonnements
1 072 réservations en ligne

Animations au sein du réseau

Le 22 février 2020, à la maison des associations de Castillon du Gard, dans le cadre d'un partenariat avec Paloma de Nîmes et entièrement financé par le service Lecture Publique de la CCPG, au nom du réseau, a eu lieu le spectacle One Man Conf' de Sapritch.

En lien avec le CISPD, le jeudi 5 mars, une rencontre s'est déroulée à la médiathèque de Domazan sur le thème « Les violences intra-familiales ». D

D'autres rencontres dans ce cadre étaient prévues (14/05-Parentalité-Meynes ; 06/11-Harcèlement scolaire-Aramon) mais ont été annulées conformément à la situation sanitaire.

Budget : global : 5506.91€

EMIP

La Communauté de communes du Pont du Gard reconnaît le caractère d'intérêt général à l'éducation musicale en milieu scolaire (maternelle et élémentaire).

La Communauté de Communes du Pont du Gard choisit de mener à bien la tâche qui lui est confiée en apportant un important soutien matériel et financier à l'association, laquelle l'accepte comme moyen indispensable de mener à bien ses objectifs statutaires.

A ce titre, et conformément à ses statuts, elle **conventionne avec l'association « Ecole de Musique Intercommunale du Pont du Gard » pour la mise en œuvre de ce projet éducatif.**

L'association s'engage, sous sa responsabilité et à son initiative, à réaliser les actions ci-après sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard :

>>> Assurer la mise en œuvre des interventions musicales en milieu scolaire.

>>> L'ensemble des écoles sera couvert sur 15 jours.

>>> Participer à l'organisation de l'orchestre intercommunal.

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois. Elle concerne la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Elle permet l'exercice des missions sur l'année scolaire 2019-2020.

Elle prend effet à compter du 1^{er} juillet 2019 et prendra fin le 30 juin 2020.

Conformément à l'objet de la présente convention, et au vu d'un compte de résultat 2019 et d'un budget prévisionnel 2020, la Communauté de Communes du Pont du Gard contribue financièrement à l'action de l'Association en lui attribuant une subvention de fonctionnement de 65 000.00 € TTC (soixante-cinq mille) pour la période versée en 2 fois.

L'opération n'a pas été renouvelé pour la rentrée 2020 – 2021.

Budget global : 16 250€ TTC

PETITE ENFANCE

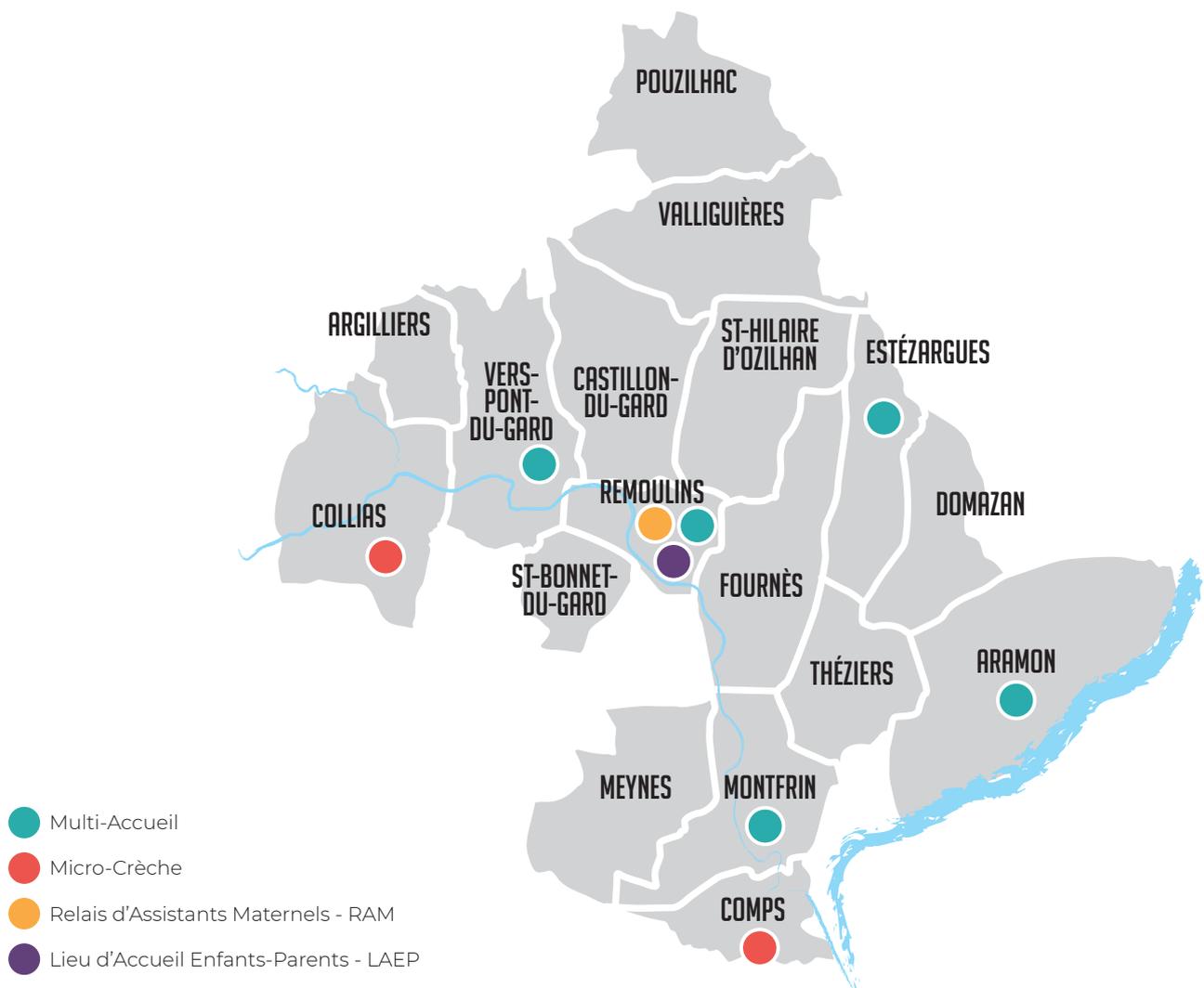
La Communauté de Communes du Pont du Gard (CCPG) s'est dotée au 1^{er} janvier 2008 de la compétence Petite Enfance. D'une compétence partielle, limitée au Relais Assistants Maternels (RAM) et Crèches familiales en novembre 2006, la CCPG est désormais compétente sur l'ensemble de la politique Petite enfance de son territoire.

En 2019, la crèche associative « Galopins, Galopines » située à Estézargues est devenue intercommunale.

LES STRUCTURES

Au 31 décembre 2020, le territoire est doté de **7 multi accueils dont 2 micro - crèches, d'un relais assistants maternels (RAM) et d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP).**

L'attribution des places est examinée dans le cadre d'une commission organisée au mois de mars de chaque année afin d'établir les listes d'enfants admis pour la rentrée suivante.



40 places

Le Petit Poucet - Remoulins

40 places

La Ruche enchantée - Montfrin

30 places

La Ribambelle - Aramon

28 places

Galopins-Galopines - Estézargues

20 places

Les P'tits loups - Vers

10 places

Les Pitchounets - Comps

10 places

L'Oustaù des Péquelets (Collias)

**RAM &
LAEP**

ECOLO-CRÈCHES

Le projet d'écolo-crèche a été proposé et lors de la préparation du budget en fin d'année 2020 pour un démarrage en 2021.

CRISE SANITAIRE COVID-19

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a engendré la fermeture des 7 structures durant le confinement du 16 mars au 18 mai, les directions de crèches et la coordination restant en travail distancié pour préparer les protocoles de reprise en lien avec la Caf et la PMI. Le RAM est resté disponible pour les assistants maternels et les administrés avec la mise en place d'un protocole spécifique et rigoureux, après avoir géré à distance jusqu'à l'été pour laisser une seconde entrée aux parents à la crèche attenante.

Les équipes ont su conserver le lien et la confiance des familles grâce notamment à l'espace numérique de travail Agora, outil d'échanges interne et qui s'est donc développé à destination de l'extérieur (forum, photos, vidéos...).

Les personnels ont dû s'adapter ensemble (avec masque 7h /jour et gel hydro alcoolique) au sein des structures. Les directions ont redoublé leur travail en commun accompagné par la coordination petite enfance. Les protocoles sanitaires ont par exemple été renforcés pour garantir un accueil en toute sécurité pour enfants, agents et parents.

D'un point de vue financier, le Service Petite Enfance a travaillé avec la CAF pour obtenir des subventions de compensation « spécial covid » pour les fermetures totales ou partielles (pour cas covid et cas contact).

Cause Covid -rassemblements interdits- la journée de formation annuelle regroupant l'ensemble des agents du service petite enfance a laissé place à des réflexions internes en structures qui se sont avérées fructueuses compte-tenu de l'annulation des journées de formation CNFPT.

Le LAEP a été fermé dès l'apparition de l'épidémie.

BUDGET DU SERVICE

Il est important d'évoquer la politique volontariste menée par les deux principaux partenaires financiers que sont la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le Conseil Départemental (CD) du Gard.

Fonctionnement 2020 PE (écriture réelles + ordres)

>>> Dépenses : 3 369 928,47 €

>>> Recettes : 2 201 916,47 €

Investissement :

>>> Dépenses : 54 237,42 €

>>> Recettes : 93 788,46 €

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

POLICE INTERCOMMUNALE

La police intercommunale assure un service de nuit sur le territoire de la CCPG

Elle intervient au quotidien dans le cadre d'une surveillance générale et dans le cadre des missions qui lui sont dévolues sur les 17 communes du territoire.

Activité du service en 2020

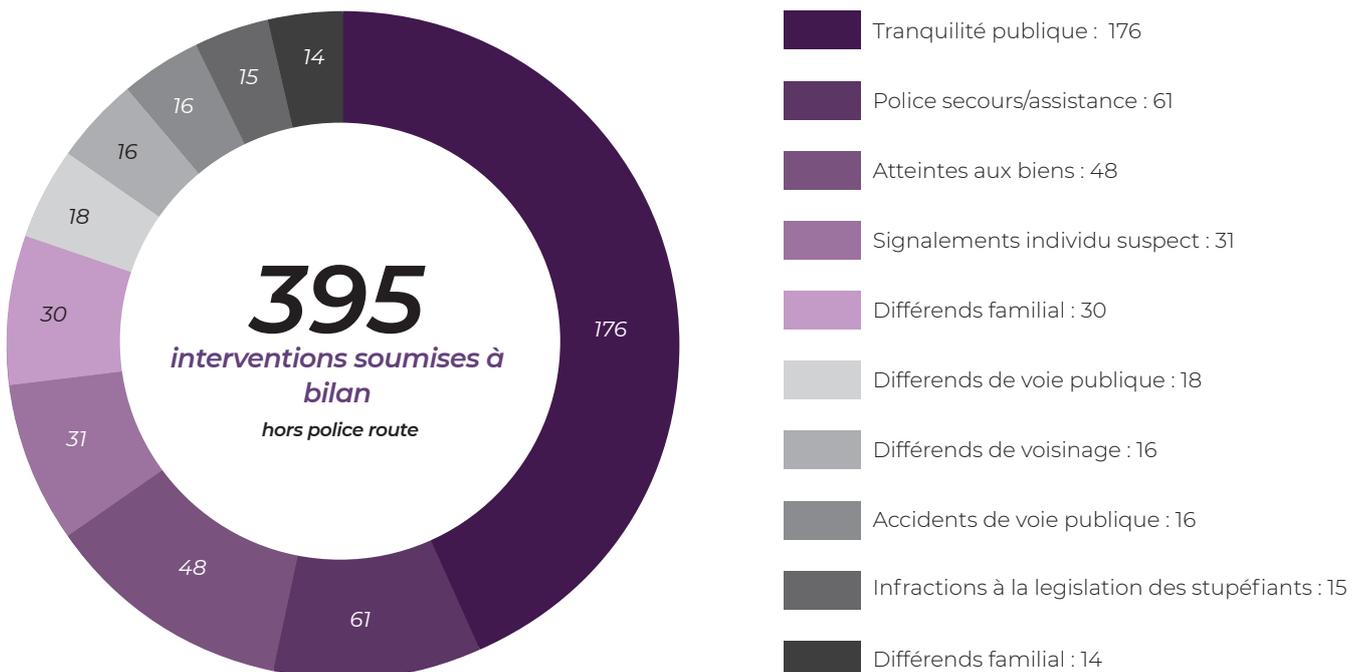
- >>> Surveillance générale, prévention et dissuasion de la délinquance par une présence active
- >>> Interventions sur réquisition des élus et des administrés
- >>> Respect des mesures de confinement (COVID)
- >>> Respect des mesures de couvre-feu (COVID)
- >>> Actions préventives et répressives dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière
- >>> Interventions de police secours
- >>> Sécurisation des manifestations
- >>> Surveillance des bâtiments communaux

Chiffres clés

395
interventions soumises à bilan
hors police route

1518
Contrôles mesures sanitaires
COVID

412
contrôles sur
infractions routières



Bilan sécurité 2020

Les missions soumises à bilan concernent la **sécurité, la salubrité et la tranquillité publique**. Les missions d'interventions peuvent être engagées **sur demande des administrés, sur demande des élus, sur initiative (flagrant délit) ou sur information d'autres acteurs déjà engagés (gendarmerie)**. Il peut s'agir de nuisances sonores, d'altercations, agressions, rixes, de vols simples, cambriolages, de conflit de voisinage ou intrafamiliaux, de consommation ou détention de stupéfiants, d'accidents de la voie publique, de signalement d'individus ou véhicules suspects, d'assistance individuelle...

Concernant la **sécurité routière, 412 infractions ont été constatées** dont 66 ont fait l'objet d'une verbalisation. La prévention représente donc 84% des infractions.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - CISPD

Le CISPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance à l'échelle du territoire de la CCPG.

La coopération avec les institutions publiques et les organismes privés prend forme au sein du CISPD. Il s'agit de l'instance clé de la prévention partenariale.

Un programme de travail partagé y est élaboré dans le cadre d'un **plan local d'actions de prévention de la délinquance** intégrant les orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Réalisations pour l'année 2020

MATINS CITOYENS DU 5 MARS :

En France, 1 femme sur dix déclare avoir subi des violences conjugales. Ces violences s'exercent dans tous les milieux socio-économiques et groupes ethniques. Depuis 2002, les violences conjugales sont reconnues comme un problème majeur de santé publique. Cette matinale est l'occasion de parler de ce sujet. Quels mécanismes conduisent à la violence ? Comment faire pour briser la loi du silence ? Quels sont les impacts sur les enfants, la famille, l'entourage... ?

- 5 personnes présentes

JOURNÉE DE LA FEMME DU 8 MARS 2020 :

>>> Spectacle Gardiennes au Site du Pont du Gard.

Spectacle qui présente 10 portraits de femmes d'une même lignée familiale, de 1920 à nos jours, et qui livrent leurs témoignages sur leur découverte de l'amour, la sexualité et l'enfantement. Ces portraits lèvent le voile, avec honnêteté et humour, sur des secrets et des actes parfois interdits. Une pièce sur la transmission à travers dix récits, dix passages de témoin où Fanny Cabon incarne

seule la mémoire de ces femmes dont elle porte l'ADN. Un hommage rendu à ses aînées, une ode à l'amour et à la vie dont les femmes sont des Gardiennes.

- 68 personnes

>>> Mise à l'honneur d'ouvrages spécialisés sur la condition féminine dans le réseau des bibliothèques du territoire durant tout le mois de Mars.

>>> Initiation à la self défense féminine.

L'enseignement est basé sur des techniques d'arts martiaux et de sports de combat appliquées à un contexte d'agression de rue et de self-défense. Initiation dispensée par le service de Police Intercommunal de la Communauté des Communes. Apprendre à gérer des situations d'agression et à se défendre en neutralisant les agresseurs à travers des techniques de frappes, de clés et de projections. L'objectif est non seulement d'apprendre des techniques efficaces mais également de développer son mental et par la même occasion la confiance en soi.

- 26 personnes présentes

PERMANENCES DU DROIT :

Des permanences du droit sont organisées tous les 1er mardis du mois dans les locaux de la Maison France Services. Les juristes du CIDFF vous accueillent et étudient votre situation afin d'obtenir une information claire et précise. Interventions dans le champ du droit des personnes et de la famille : droit de la famille, droit des consommateurs, droit international, droit pénal, droit du travail, droit locatif... Selon les situations, le CIDFF ayant signé une convention de partenariat avec le barreau de Nîmes, les habitants de la CCPG sont orientés vers des avocats du barreau de Nîmes.

- 24 entretiens juridiques

- 19 personnes informées sur les problématiques juridiques

- 105 demandes

Au cours de la période du 1er confinement en raison de l'épidémie de COVID-19, s'étendant du 16/03/2020 au 11/05/2020, le CIDFF du Gard a assuré la continuité du service juridique et du service d'aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles (SAVS). L'association a été joignable par téléphone et par mail.

Au cours de la période du 2ème confinement du 30/10/2020 au 15/12/2020, le CIDFF a assuré la continuité de tous ses services (juridique, emploi, SAVS) par téléphone ou mail.

IV. SCHÉMA DE MUTUALISATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

LES POINTS FORTS ET ACTIONS INNOVANTES 2020

L'appui a porté sur l'aspect rédactionnel et sur l'aspect juridique du montage de l'entente pluri-communale.

RÉALISATIONS EN 2020

17 MARS 2020

Premier confinement : les services communs poursuivent leurs missions en travail à distance.

ÉTÉ 2020

Mise en place pour trois mois du **service temporaire de « Surveillance des Berges du Gardon »** sur les communes de COLLIAS, REMOULINS, VERS-PONT-DU-GARD pour la troisième année consécutive.

MEYNES conventionne avec la Communauté de Communes dans le cadre des **prestations de services techniques**.

AUTOMNE 2020

Convention de prestation de **service d'ingénierie informatique, assistance stratégique et accompagnement opérationnel** entre la Communauté de Communes du Pont du Gard et la Commune de **JONQUIERES SAINT VINCENT**

Expérimentation d'un service de « surveillance de la voie publique à pied ou en véhicule comportant des missions de constatation et/ou de verbalisation d'infractions au code de la route, au code de l'environnement ou au code des assurances ou autres.

Compte-tenu de la pandémie liée à la COVID 19, une seule formation a pu être dispensée en « union ».

THÉMATIQUE URBANISME :

>>> Plus de cinq ans de fonctionnement.

2020
Année

335
Actes instruits

330,30
Equivalent permis de
construire

>>> Fonctionnement sur l'année 2020 à 3 instructeurs représentant 2,60 équivalent temps plein jusqu'à mai 2020 pour depuis juin 2020 représentait 2,80 équivalent temps plein.

>>> Paiement pour l'année de fonctionnement 2020 du service commun des ADS sous forme de titres exécutoires (50 % en mai et solde en septembre 2021) d'un montant de **109 981,75 € pour 330,30 actes** équivalent permis de construire.

THÉMATIQUE CONSEIL, MAINTENANCE ET DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET DE TÉLÉPHONIE :

>>> Première année de fonctionnement avec l'application des nouvelles dispositions financières à savoir facturation d'un forfait annuel réparti au nombre d'habitants soit 0,50 €/hab/an auquel s'ajoute uniquement et seulement dans le cadre des optimisations constatées le paiement de la prestation fixé à hauteur de 20 % des maximalisations constatées du gain lié au travail du service mutualisé qui s'effectuerait sans acompte l'année de constatation dudit gain sur présentation d'un titre exécutoire émis par la Communauté de Communes du Pont du Gard.

>>> 12 communes adhérentes au service commun. Il s'agit d'ARGILLIERS, COLLIAS, COMPS, DOMAZAN, ESTEZARGUES, FOURNES, MONTFRIN, POUZILHAC, REMOULINS, SAINT BONNET DU GARD, THEZIERS, VALLIGUIERES.

>>> Les principales actions menées ou en cours de finalisation :

- Sensibilisation, prise en main et mise à jour du logiciel GLPI d'inventaire informatique, utilisation pour inventaire de l'ensemble du matériel technique de la mairie de VALLIGUIERES.
- Changements de l'ensemble des ordinateurs de la mairie (étude et rendus) de VALLIGUIERES.
- Sécurisation des données par des sauvegardes externalisées pour VALLIGUIERES.
- Etude portant sur l'optimisation du réseau téléphonique générant des économies (COLLIAS et FOURNES) par un passage en IP sur les principaux sites de la commune selon le cas mairie, école, bibliothèque... et perspective de l'étendre à une salle communale au travers de l'installation d'une fibre privée. Egalement en cours à THEZIERS.
- Réflexion en cours pour le changement de serveur, l'évolution des outils informatiques à COLLIAS ainsi qu'une migration de la messagerie vers un hébergement externalisé.
- Préconisations et conseils pour disposer de l'équipement et de ses annexes nécessaires pour organiser des réunions virtuelles, des visioconférences... auprès de FOURNES et REMOULINS.
- Accompagnement de la transition numérique des acteurs du territoire par la poursuite des préconisations techniques et de conseil auprès des communes membres du service commun (THEZIERS, REMOULINS pour l'extension de la VOIP vers les écoles...).
- Convention de prestation de service d'ingénierie informatique, assistance stratégique et accompagnement opérationnel entre la Communauté de Communes du Pont du Gard et la Commune de JONQUIERES SAINT VINCENT.

Fonctionnement sur l'année 2020 à 1 agent dont le temps de travail est réparti à 60 % pour les missions du bloc local et 40 % pour des missions de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

THÉMATIQUE RESSOURCES HUMAINES :

- >>> Compte-tenu de la pandémie liée à la COVID 19, une seule formation a pu être dispensée en « union » portant pour 2020 sur : « Place et conscience du corps dans la relation au tout petit ».
- >>> Cette action de formation n'a pas été payante. L'effectif, en raison de la situation « post confinement » était de 10 au lieu de 12 par session. Elle a été financée par les cotisations patronales versées mensuellement par les collectivités.
- >>> Elle représente 2 jours ouvrés pour 1 session regroupant 8 agents dont 75 % issu de la Communauté de Communes du Pont du Gard et 25 % de Montfrin.
- >>> Elles représentent 4 jours ouvrés pour 4 sessions rassemblant 48 agents dont 40 % du territoire intercommunal représentant 5 communes (Collias, Domazan, Estezargues, Remoulins, Vers-Pont-du-Gard).

THÉMATIQUES ASSISTANCE TECHNIQUE :

- >>> Un an et demi de fonctionnement au printemps 2020.
- >>> 1 nouvelle commune, MEYNES, est venue rejoindre les 11 communes qui avaient déjà conventionné, en 2019, dans le cadre des prestations de services techniques. Il s'agissait d'Argilliers, Castillon du Gard, Collias, Comps, Estezargues, Fournès, Pouzilhac, Remoulins, St Bonnet du Gard, Théziers, Valliguières.
- >>> Missions et communes d'intervention sur l'année 2020 :
 - VALLIGUIERES : Renfort pour des missions d'agents polyvalents de services techniques (entretien espaces verts, manutention, nettoyage du village...) tout au long de l'année 2020 ;
 - ESTEZARGUES : Réalisation d'une clôture barreaudée amovible pour parc à vélo (travaux de ferronnerie) ;
 - MEYNES : Rénovation de l'abribus (travaux de ferronnerie et peinture).
- >>> Paiement sous forme de titres exécutoires après service fait par les communes d'ESTEZARGUES, MEYNES et VALLIGUIERES d'un montant global de 23 783,31 €.

THÉMATIQUE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DU JOUR :

Surveillance des berges du Gardon

- >>> Accompagnement de proximité a été remboursé à hauteur de 17 949 € par les communes utilisatrices en fonction du temps passé et du service fait.
- >>> Les missions, exercées par 2 agents à temps plein, ont concerné notamment le respect des mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la pandémie liée à la COVID 19, relations de proximité avec la population locale et estivale, l'assistance des agents de police municipale, la surveillance des berges du Gardon, le constat des infractions à la loi, prévention, surveillance et répression du bon ordre, de la tranquillité, des risques d'incendie...

Expérimentation d'un service de «surveillance de la voie publique à pied ou en véhicule comportant des missions de constatation EXPERIMENTATION D'UN SERVICE DE « SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE A PIED OU EN VEHICULE COMPORTANT DES MISSIONS DE CONSTATATION

ET/OU DE VERBALISATION D'INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE, AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT OU AU CODE DES ASSURANCES OU AUTRES »

- >>>** Afin de remédier aux difficultés que connaissent les communes de petite taille telles que DOMAZAN, FOURNES, SAINT BONNET DU GARD, SAINT HILAIRE D'OZILHAN, dans la surveillance de la voie publique, des missions qui en découlent, et dans le cadre d'une opération expérimentale.
- >>>** Les missions, exercées : patrouilles pédestres, en véhicule du territoire et des espaces publics des communes adhérentes, déplacement et surveillance générale de la voie publique sur le territoire des communes adhérentes, relations de proximité avec la population locale, avec les professionnels, analyse des demandes des usagers et apporter des réponses adaptées, surveillance possible de sécurité aux abords des écoles, informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques, sur la propreté des voies et des espaces publics, ... relevé de tous les faits susceptibles de mettre en péril la sécurité des biens et des personnes dans tous les domaines (voirie, urbanisme, incendie...) et de tous les comportements susceptibles de troubler l'ordre public, et signalement à l'autorité territoriale qui décide des suites à donner, constat et répression (selon l'assermentation) des infractions au Code de la Route, au Code des Assurances, au Code de l'Environnement (dépôts sauvages),...

THÉMATIQUE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE : INTERVENTION SUR HYDRANTS DU BLOC LOCAL

- >>>** Afin de respecter les dispositions du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) sur le territoire intercommunal conduisant à une vérification des hydrants tous les deux ans et d'arrêter pour chaque commune, avant le 1er janvier 2021, l'état de leurs points d'eau, il a été proposé de renouveler la démarche impulsée en 2018, d'une campagne de contrôle des poteaux et bouches d'incendie (état, débit et pression, présence effective d'eau, bonne manœuvrabilité des appareils...) sachant que la création des points d'eau incendie nécessaires et la maintenance des équipements restent à la charge de chaque collectivité.
- >>>** Action est basée sur le volontariat des communes et la convention est signée indépendamment pour chaque commune.
- >>>** Compte-tenu du contexte sanitaire COVID 19, la phase opérationnelle s'est déroulée sur octobre – novembre 2020. Le coût de revient par poteau incendie s'est élevé à 16,50 € (18 € en 2018).

Suite à l'exécution de la présente convention, les informations ont été implémentées dans le portail de Système d'Informations Géographiques (SIG) intercommunal permettant aux communes de consulter cette base de données spécifique intégrant tous ses poteaux et bornes incendie.

ANIMATION ET PORTAGE ADMINISTRATIF DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

- >>>** Deuxième année de fonctionnement du budget annexe « Mutualisation » distinct du budget principal sur lequel ont été retranscrites les différentes actions déployées par les dispositifs de mutualisation en vigueur sur 2020.